

**Adresse du bien**

Quai du port de Créteil  
94 100 ST MAUR

**ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS**



**DOSSIER D'INFORMATION  
REGLEMENTAIRE DES ACQUEREURS  
ET LOCATAIRES**

Document valable jusqu'au :  
**15 juin 2022**

**UBYRISK**  
Consultants

UBYRISK Consultants  
9, Grillet  
33 910 St Martin de Laye  
Tél : +33 (0)5 57 51 56 85  
<http://www.catnat.net>  
@ : [contact.catnat@gmail.com](mailto:contact.catnat@gmail.com)

## **SOMMAIRE**

### **ETAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES**

Déclaration de l'état des risques naturels et technologiques

Localisation de l'immeuble au regard du zonage des risques définis par les documents réglementaires

### **INFORMATIONS RELATIVES A L'INDEMNISATION DES SINISTRES LIES AUX CATASTROPHES NATURELLES**

Arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1982

Document d'information sur les sinistres catastrophes naturelles indemnisés

# Etat des risques et pollutions

## aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

**! Attention ...** s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n°  du  mis à jour le

Adresse de l'immeuble  code postal ou Insee  commune

### Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N <sup>1</sup> oui  non   

 prescrit                       anticipé                       approuvé                       date

<sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
 inondations                       autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN <sup>2</sup> oui  non

<sup>2</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N <sup>1</sup> oui  non   

 prescrit                       anticipé                       approuvé                       date

<sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
 inondations                       autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN <sup>2</sup> oui  non

<sup>2</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M <sup>3</sup> oui  non   

 prescrit                       anticipé                       approuvé                       date

<sup>3</sup> Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés à :  
 mouvement de terrain                       autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM <sup>4</sup> oui  non

<sup>4</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T **prescrit et non encore approuvé** <sup>5</sup> oui  non

<sup>5</sup> Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :  
 effet toxique                       effet thermique                       effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T **approuvé** oui  non

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui  non

> L'immeuble est situé en zone de prescription <sup>6</sup> oui  non

<sup>6</sup> Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

<sup>6</sup> Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location. oui  non

### Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

- > L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en
- |               |                                     |               |                          |               |                          |               |                          |               |                          |
|---------------|-------------------------------------|---------------|--------------------------|---------------|--------------------------|---------------|--------------------------|---------------|--------------------------|
| <b>zone 1</b> | <input checked="" type="checkbox"/> | <b>zone 2</b> | <input type="checkbox"/> | <b>zone 3</b> | <input type="checkbox"/> | <b>zone 4</b> | <input type="checkbox"/> | <b>zone 5</b> | <input type="checkbox"/> |
| très faible   |                                     | faible        |                          | modérée       |                          | moyenne       |                          | forte         |                          |

### Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

- > L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui  non

### Information relative à la pollution de sols

- > Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui  non

### Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T\*

\* catastrophe naturelle minière ou technologique

- > L'information est mentionnée dans l'acte de vente oui  non

### Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Carte de localisation du bien au regard du zonage PPR Inondation de la Marne et de la Seine

Carte des vitesses d'écoulement

Extrait du plan des servitudes du P.L.U. (anciennes carrières)

Copie de la carte des aléas du risque mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de l'étude du BRGM

vendeur / bailleur

date / lieu

acquéreur / locataire

15/12/2021

## SAINT-MAUR-DES-FOSSES OUEST

Risque Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols

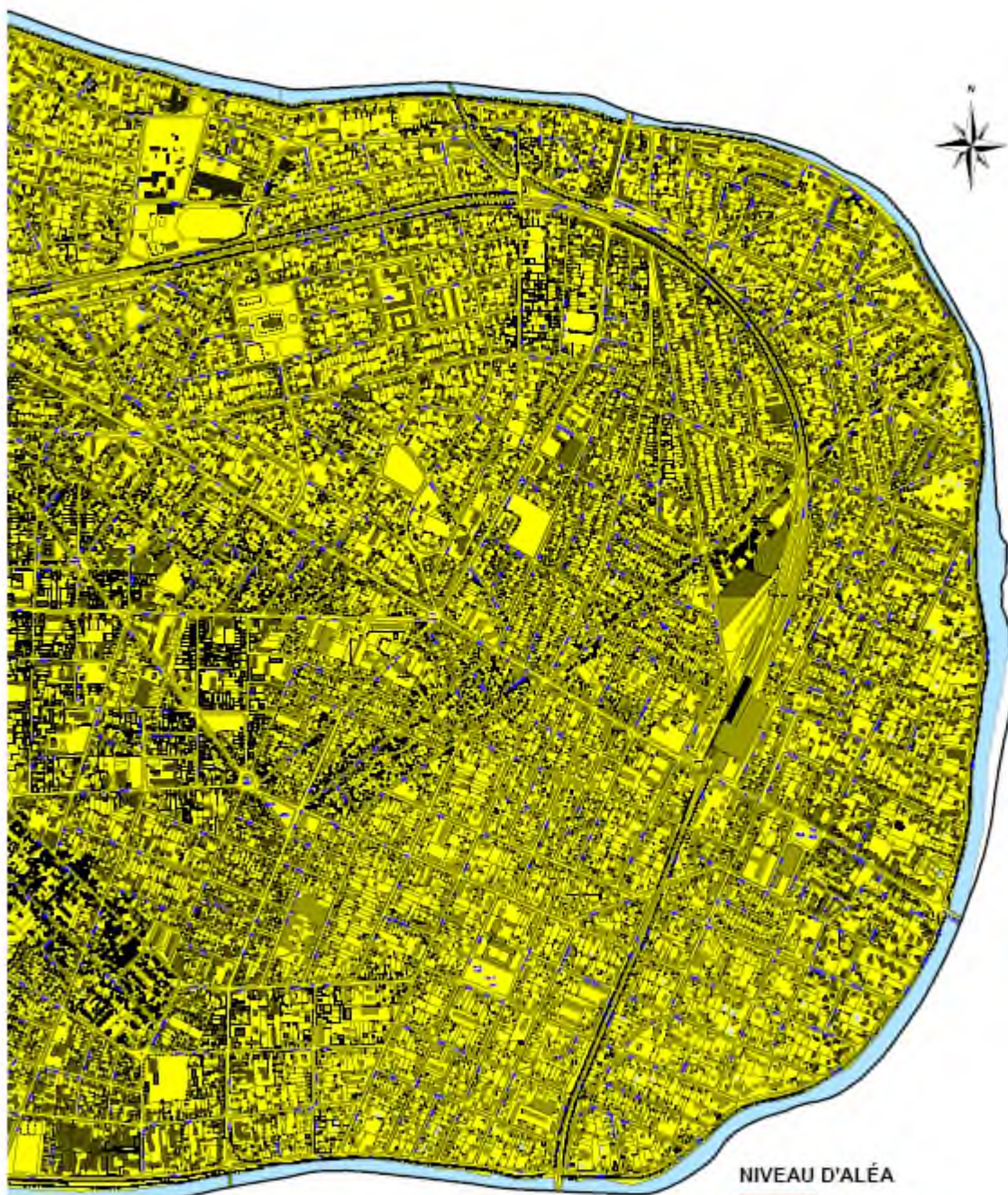


Sources : fond de plan DDE 94 et BRGM



# SAINT-MAUR-DES-FOSSES EST

Risque Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols



0 0.5 1  
Kilomètre

Sources : fond de plan DDE 94 et BRGM

## NIVEAU D'ALÉA

- Fort
- Moyen
- Faible
- Formation à priori à aléa nul



# SAINT-MAUR-DES-FOSSES

## Risque Mouvements de terrain par affaissements et effondrements de terrain



Zone d'anciennes carrières



Echelle : 1 / 15 000

Sources : fond de plan IGN, 1990 et Plan des servitudes du PLU.






# SAINT-MAUR-DES-FOSSES EST

## Risque Inondation de la Marne et de la Seine

PPRI approuvé le 12 novembre 2007



### Aléas

-  Submersion comprise entre 0 et 1 m
-  Submersion comprise entre 1 et 2 m
-  Submersion supérieure à 2 m



Echelle : 1 / 15 000

Source : fond de plan DDE 94






# SAINT-MAUR-DES-FOSSES OUEST

## Risque Inondation de la Marne et de la Seine

PPRI approuvé le 12 novembre 2007



### Aléas

-  Submersion comprise entre 0 et 1 m
-  Submersion comprise entre 1 et 2 m
-  Submersion supérieure à 2 m

Echelle : 1 / 15 000

Source : fond de plan DDE 94

**ARRETES DE CATASTROPHE NATURELLE OBTENUS PAR LA COMMUNE DEPUIS 1982**

Inondations, coulées de boue et glissements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
94PREF19830005	16/08/1983	16/08/1983	29/12/1983	08/01/1984

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
94PREF19990045	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Inondations et coulées de boue : 11

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
94PREF20210029	19/06/2021	20/06/2021	30/06/2021	02/07/2021
94PREF20190004	02/06/2018	06/06/2018	17/09/2018	20/10/2018
94PREF20180016	15/01/2018	05/02/2018	14/02/2018	15/02/2018
94PREF20070002	06/07/2006	06/07/2006	22/02/2007	10/03/2007
94PREF20010027	27/07/2001	27/07/2001	27/12/2001	18/01/2002
94PREF20000013	07/07/2000	07/07/2000	06/11/2000	22/11/2000
94PREF20000003	25/08/1999	25/08/1999	28/01/2000	11/02/2000
94PREF19950012	02/07/1995	02/07/1995	18/08/1995	08/09/1995
94PREF19940019	18/07/1994	19/07/1994	28/10/1994	20/11/1994
94PREF19880032	23/07/1988	23/07/1988	19/10/1988	03/11/1988
94PREF19860005	17/06/1986	17/06/1986	25/08/1986	06/09/1986

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols : 2

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
94PREF20050020	01/07/2003	30/09/2003	11/01/2005	01/02/2005
94PREF19960007	01/05/1989	31/12/1995	01/10/1996	17/10/1996





## INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE SUITE À UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

**Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ?**  Oui  Non

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

**Le propriétaire doit joindre les extraits de la carte réglementaire et du règlement du PPR qui concernent la parcelle.**

### SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire